

## Fiches thématiques

### Kit de sensibilisation à l'ESS

#### ➤ A destination des animateurs

### Les associations

Niveau

Primaire

6<sup>ème</sup>

5<sup>ème</sup>

4<sup>ème</sup>

3<sup>ème</sup>

2<sup>nde</sup>

1<sup>ère</sup>

T<sup>ale</sup>

Notions abordées

Loi 1901. Gouvernance. Servir la population. Non-lucrativité. Ancrage territorial.

Une association, c'est quoi ?

Les associations sont des regroupements de personnes qui s'engagent volontairement à mettre en commun leurs savoirs, leur savoir-être et leur savoir-faire dans un autre but que le partage des bénéfices produits. Elles remplissent plusieurs rôles pour ses membres voire l'ensemble de la société en fonction des motivations de ceux qui les animent. Il peut s'agir de partager un loisir entre membres, de défendre les intérêts de leurs adhérents, d'aider les personnes en difficultés en menant des actions caritatives et/ou humanitaires ou encore de promouvoir des idées et des œuvres comme la défense des Droits de l'Homme.

En France, les associations représentent le premier type de structures ESS en termes de nombre (78,2%). Elles constituent le premier employeur sur les activités de services aux populations.

Les principes défendus par les associations sont ceux de l'ESS :

- La **libre association**/regroupement de personnes (toute personne intègre l'association) ;
- La **gouvernance démocratique** avec des prises de décisions collectives ;
- La **non-redistribution des profits**, plus communément appelées les excédents de gestion (les associations sont des structures à but non-lucratif, elles réutilisent leur bénéfice pour développer le projet associatif) ;
- **L'homme au cœur des activités** : les projets portés par les associations sont pour les personnes (aide aux personnes en difficultés, éducation populaire, ...) et non pour gagner de l'argent.

En cela, « les associations participent à une économie solide, durable et ancrée dans les territoires. »<sup>1</sup>

#### Historique des associations<sup>2</sup>

L'histoire des associations est marquée par deux périodes : la Révolution Française et la fin du 19<sup>ème</sup> siècle qui a conduit à l'institution de la loi 1901.

Les ancêtres des associations sont apparus à partir de l'an 1 000 en France. Il s'agit des organisations du travail avec les corporations (regroupement des professionnels par métier - Ex. les cordonniers) et les confréries (regroupement fondé sur le culte) ; des organisations religieuses avec les couvents et les monastères ; les organisations de la commune avec des associations de bienfaisance et d'assistance (Ex. les comités des fêtes).

Ces regroupements de personnes inquiétaient l'État qui a décidé de les encadrer par la répression par l'institutionnalisation.

Les choses vont changer avec la Révolution Française qui inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1790 : « Les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement et de former entre eux des sociétés libres, à la charge d'observer les lois qui régissent tous les citoyens. »

Mais par crainte du pouvoir potentiel que représente ces regroupements de citoyens, les révolutionnaires instituent la loi Le Chapelier en 1791 qui interdit toutes associations et l'article 291 du code pénal de 1810 qui rend illégale toute association non autorisée de plus de 20 membres.

En 1900, l'Office du travail rapporte qu'il existe 45 000 associations en France et insiste sur le fait que « tout le monde s'associe, même et surtout, sans une autorisation qui paraît désormais superflue. » Des discussions sont entamées ce qui conduit à la création de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Ainsi, les associations ayant leur siège en France et les associations étrangères y exerçant une activité

<sup>1</sup> Le dynamisme associatif, un atout pour les territoires, La vie associative n°21 (décembre 2013), p.8, disponible sur <http://lemouvementassociatif.org/actualite/le-dynamisme-associatif-un-atout-pour-les-territoires-n21>.

<sup>2</sup> Les fiches pratiques 'Le fait associatif - La loi 1901' disponible sur <http://www.ods67.com/images/File/historique.pdf>

permanente sont régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et son décret d'application du 16 août 1901. La principale caractéristique de cette loi est le principe de laisser aux membres une très grande liberté dans l'organisation et le fonctionnement de leur association.

En 2014, la loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire encadre et reconnaît les pratiques de fonctionnement et les actions des différents acteurs de l'ESS notamment les associations.

### Les différentes associations

Les associations peuvent prendre différentes formes.

- Les **associations non déclarées** : association simple ou « de fait ». Elle n'a pas de personnalité juridique et donc ne peut exercer ses droits de manière autonome. (Ex : association de joueurs de pétanque).
- Les **associations déclarées** : (Ex : ADESS de Cornouaille). Si elle est déclarée en préfecture et publiée, une association est une personne morale, détient une personnalité juridique, et donc devient titulaire de droits et de devoirs, distincts de ceux de ses membres. Elle dispose alors d'un nom, d'un patrimoine, d'un domicile et d'une nationalité. Elle peut sans autorisation spéciale :
  - Participer à un procès en tant que demandeur, défendeur, témoin.
  - Recevoir des dons, des subventions
  - Acquérir à titre onéreux, posséder et administrer les cotisations, le local, les immeubles.
- Les **associations reconnues d'utilité publique** : (Ex : Restos du cœur, Médecins sans frontières, ...). après une procédure d'accréditation, obtention d'un statut particulier, et d'une capacité juridique lui permettant de :
  - Recevoir des libéralités (dons, donations, legs)
  - Garantir le statut, le fonctionnement démocratique, la transparence financière.
  - Avoir une légitimité particulière du fait du label national, dans son domaine d'action.
- Les **associations agréées** : non inscrites dans les textes de 1901, elles résultent de fonctionnements récents des certains ministères. Cela peut être des associations déclarées ou reconnues d'utilité publique.
- Les **associations gestionnaires** : ces entités gèrent des établissements le plus souvent sociaux, médico-sociaux, et / ou sanitaires. (Ex : association gestionnaires des centres de loisirs de la Poste et France Télécom, Association des Papillons blancs du Finistère, Kan ar mor).

Ces différentes formes rendent difficiles la connaissance du secteur associatif. Afin de pouvoir disposer de chiffres, les statistiques utilisent les associations « actives », il s'agit des associations déclarées en Préfecture et n'ayant pas fait de démarche de cessation d'activités.

### Le fonctionnement d'une association

Le fonctionnement d'une association est réglé par ses statuts. On y trouve les modalités de prises de décisions (la gouvernance), l'objet de l'association, les représentants élus, ...

L'objet de l'association est la définition de la finalité de l'association c'est-à-dire des buts et des valeurs qui ont conduit à la création de l'association. Une fois la finalité définie, la politique/les objectifs de l'association sont rédigés afin de permettre, par la suite, la structuration des actions à mener par la structure et ses membres.

Le pilotage de l'association est exercé par une instance désignée. La gouvernance type d'une association :

Assemblée générale (AG)	Ensemble des adhérents et électeurs du CA
Conseil d'Administration (CA)	Représentants des adhérents et organe décisionnel
Bureau	CA élus comme organe exécutif (Président, trésorier, secrétaire)

### Les domaines d'actions des associations



Source : Tableau 1 (p.5) de l'enquête 'Paysage associatif français' conduite en 2011 et 2012

### Quelques chiffres

**En France, en 2013**, on dénombre 1,3 million d'associations en activités dont environ 183 000 sont employeurs ce qui correspond à près de 1,8 millions de salariés, soit 78% de l'emploi dans le secteur de l'ESS. Chaque année, on constate en 33 000 associations supplémentaires.

La place des associations dans l'ESS varie beaucoup d'un territoire à l'autre mais en moyenne au niveau national, elles représentent 8% de l'emploi total.

Les associations entretiennent un lien fort avec les pouvoirs publics. En 2011, « 61% des associations perçoivent un financement public, une subvention ou commande publique »<sup>3</sup>. Cependant, cette participation des collectivités territoriales ne représentent que 2,4% des ressources financières des associations.

**Le bénévolat est, en effet, une part importante des ressources associatives.** En 2013, on dénombrait près de 12,5 millions de bénévoles alors qu'au même moment, un français sur deux adhère au moins à une association (soit environ 32 millions de français).

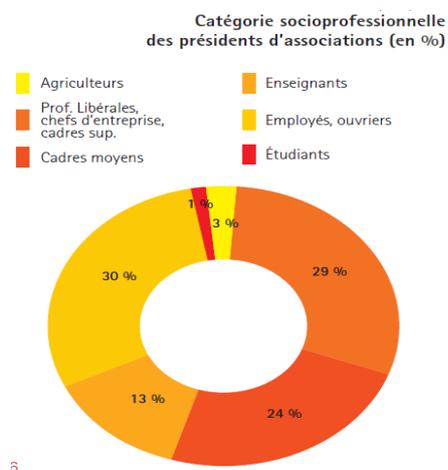
Le secteur associatif prend souvent en charge les secteurs et les individus que l'État ne peut pas aider. Cela s'observe par le fait que « 87% des établissements pour personnes handicapées sont gérées sur le mode associatif, ainsi que 73% des établissements accueillant des adultes en difficulté (hébergement, insertion sociale, ...) »<sup>4</sup>.

**En Bretagne, en 2013**, les associations constituent 73% de l'emploi dans l'ESS avec 10 874 établissements pour 105 863 emplois. Ce pourcentage est légèrement en dessous de la moyenne nationale. Cette différence est due à la forte présence des coopératives sur le territoire breton.

Les associations représentent à elles seules 10,2% de l'emploi global en Bretagne contre les 8% de la moyenne nationale.

**En Cornouaille, en 2013**, le secteur associatif représente 10,1% de l'emploi total du territoire avec 10 617 salariés répartis sur 1 086 établissements. C'est 74% des effectifs salariés de l'ESS Cornouaillais.

Les associations interviennent dans tous les secteurs de l'ESS. Mais elles sont plus nombreuses les secteurs de la Culture, du Sport, des Loisirs, du Social et de l'Enseignement.



Source : Tableau 'Établissement de l'ESS par famille et secteur d'activité' p.3 du Panorama de l'ESS en Cornouaille - février 2014

## Les outils

### Je m'informe

- Vidéos diffusées lors de la Journée « Les associations, actrices du développement des territoires » le 22 janvier 2013 par la CPCA de Paris disponible sur ([http://www.youtube.com/user/CPCA75/videos?sort=dd&view=0&flow=list&live\\_view=500](http://www.youtube.com/user/CPCA75/videos?sort=dd&view=0&flow=list&live_view=500))
  - Interview de V. FOUNEYRON, Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative (<http://www.youtube.com/watch?v=ro6xahgdGGA>)
- Présentation des associations présentes dans les établissements par leurs membres (par ex. l'association des Parents d'élèves, l'association sportive UNSS, ...) voire les grandes associations de la commune ou nationale (par ex. les Resto du cœur, les ADMR, ...).

### J'agis

- Ma classe solidaire : parrainage d'un projet avec Babyloan ([http://www.babyloan.org/fr/maclasse\\_solidaire/action](http://www.babyloan.org/fr/maclasse_solidaire/action))
- Jeu SUCCESS : le jeu des solidarités de la CRESS Île-de-France

### J'expérimente

- Ma classe solidaire : parrainage d'un projet avec Babyloan ([http://www.babyloan.org/fr/maclasse\\_solidaire/action](http://www.babyloan.org/fr/maclasse_solidaire/action))
- Créer une association au sein de l'établissement pour montrer un projet tout au long de l'année (par ex. une fête de la musique des élèves, un journal des élèves, ...)

## Liens avec le programme

Primaire et début collège

Semaine de la coopération à l'école | Mois de l'ESS | Semaine du Développement Durable | Semaine de la solidarité internationale

## Cours

<sup>3</sup> 'Les associations entre crise et mutations : les grandes évolutions', Viviane TCHERNONOG, p. 7

<sup>4</sup> L'Économie Sociale et Solidaire en France, Chiffres clés 2013, l'Observatoire nationale de l'ESS / CNCRE, p.2

3 <sup>ème</sup>	Éducation Civique
2 <sup>nde</sup>	SES   PFEQ
1 <sup>ère</sup>	SES   STG

#### Les contacts :

#### Des professionnels travaillent avec vous

- Les membres de l'ADESS Cornouaille (voir selon les disponibilités et les établissements).
- Nom : Entreprise (Ville)

#### Stage d'observation :

Voir la liste sous la catégorie Associations

#### Pour aller plus loin

Consulter les fiches : ESS, la Coopération, les Fondations, les Mutuelles, l'Innovation Sociale, les Courants de pensées

#### Sources bibliographiques

- Panorama de l'Économie Sociale et Solidaire en Bretagne, L'Observatoire régional de l'ESS de Bretagne, Décembre 2013, disponible sur <http://www.oress-bretagne.fr/documents/panorama-de-l-economie-sociale-et-solidaire-en-bretagne-ed-2013.html> [consulté le 11 mars 2014]
- Panorama de l'ESS en pays de Cornouaille, l'Observatoire régional de l'ESS de Bretagne, février 2014, disponible sur <http://www.oress-bretagne.fr/documents/panorama-de-l-ess-en-pays-de-cornouaille.html> [consulté le 11 mars 2014]
- L'Économie Sociale et Solidaire en France, Chiffres clés 2013, l'Observatoire nationale de l'ESS / CNCRES, octobre 2013, disponible sur <http://www.cncres.org/upload/qedit/12/file/observatoire/L%27ESS%20en%20France-Chiffres%20cl%C3%A9s%202013-CNCRES.pdf> [consulté le 11 mars 2014]
- Quels sont les différents rôles des associations?, Vie publique, 9 octobre 2013, <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/association/quels-sont-differents-roles-associations.html>
- Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008, Frédéric LUCZAK et Fella NABLI, INSEE Première, N° 1327 - décembre 2010, disponible sur [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1327](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1327)
- Associations, fondations et fonds de dotation, CNCC, 2010, disponible sur [http://www.cncc.fr/download/asso\\_plaquette\\_2010.pdf](http://www.cncc.fr/download/asso_plaquette_2010.pdf)
- Les fiches pratiques 'Le fait associatif - La loi 1901', OSCR Maison de la Vie Associative, disponible sur <http://www.ods67.com/images/File/historique.pdf>
- Le dynamisme associatif, un atout pour les territoires, La vie associative n°21 (décembre 2013), disponible sur <http://lemouvementassociatif.org/actualite/le-dynamisme-associatif-un-atout-pour-les-territoires-n21>.
- Charte de l'éducation population, CNAJEP, décembre 2005, disponible sur <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/populaire/pdf/charte-cnajep2005.pdf>
- Association mode d'emploi: tout ce qu'il faut savoir, Centre des ressources et d'informations des bénévoles, juin 2008, disponible sur <http://centredoc.benevolat.org/index.php/creation-dune-association/53-association-mode-demploi-tout-ce-qu'il-faut-savoir>
- 'Les associations entre crise et mutations: les grandes évolutions', Viviane TCHERNONOG, octobre 2013, disponible sur [http://www.addes.asso.fr/IMG/pdf/Brochure\\_associations\\_V\\_Tchernonog.pdf](http://www.addes.asso.fr/IMG/pdf/Brochure_associations_V_Tchernonog.pdf)
- L'Histoire des associations, Ministère des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports, mars 2012, disponible sur <http://www.associations.gouv.fr/1-1-histoire-des-associations.html>
- Les différents types d'associations, iStatut Association, mai 2013, disponible sur <http://www.association.istatut.com/faq/content/1/63/fr/les-differents-types-d%92associations.html>
- Les associations en France, Centre d'observation de la société, février 2014, disponible sur <http://www.observationsociete.fr/les-associations-en-france>
- Les associations face à la conjoncture...5<sup>ème</sup> édition, Cécile BEZIN et Jacques MALET, janvier 2014, disponible sur <http://www.recherches-solidarites.org/media/uploads/note-conjoncture-01-14.pdf>

Cette fiche thématique a été réalisée par l'ADESS Cornouaille, qui la met à disposition de toute personne désireuse de promouvoir l'ESS auprès du public jeune.

**N'hésitez pas à l'enrichir et à nous faire part de vos propositions d'amélioration !**



[www.adess29.fr](http://www.adess29.fr)